

publica

La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N° 1 – 2017

Contenu

02 Editorial

03 Gros plan sur...

06 Quand je serai à la retraite...

12 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

04 Réforme «Prévoyance vieillesse 2020»: conséquences pour PUBLICA

04 Sortie d'Alcosuisse de la caisse de prévoyance de la Confédération

05 Adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019

07 Séminaires sur la prévoyance

08 Nouvelle Assemblée des délégués de PUBLICA

09 Exercice 2016



Hauts rendements, rentes plus basses: pourquoi?

PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice 2016 réussi tant au niveau opérationnel que financier. Page 9, vous verrez que la performance a été de plus de 5%, et donc, supérieure à la moyenne du marché, du benchmark et de l'objectif de rendement requis pour maintenir le degré de couverture. En 2016, la stratégie de placement de PUBLICA a porté ses fruits.

Page 5, PUBLICA vous informe qu'elle abaisse le taux de conversion à 65 ans, de 5,65% à 5,09%, au 1^{er} janvier 2019. Pourquoi réduire les rentes alors que les résultats sont bons? En résumé: parce que nous ne dégageons pas 5% de rendement tous les ans.

Voyons le détail: sur les 17 dernières années, la performance moyenne est de 3,0%, donc insuffisante pour financer à long terme une rémunération de 2,75% (selon le taux d'intérêt technique actuel qui a été bien plus élevé). Le financement de l'allongement futur de l'espérance de vie requiert à lui seul, chaque année, près de 0,5% de rendement. Or en rémunérant à 2,75% les capitaux destinés à couvrir les rentes, il ne reste presque aucun intérêt pour les assurés (tout juste l'intérêt minimal LPP ces dernières années, soit 1,0%). Cette redistribution n'est pas taboue car le système de la prévoyance professionnelle est fait de solidarités, mais il ne faudrait pas que cette inégalité de traitement devienne la règle. Le problème ne se poserait pas si nous pouvions compter tous les ans sur un rendement de 5%. Toutefois rien n'indique que ce sera le cas dans les années à venir.

Malgré la correction opérée au 1^{er} janvier 2015, il subsiste un écart entre les rendements attendus (nous tablons sur 1,5% à 2% env. ces prochaines années) et nos engagements en matière d'intérêts. Un changement de politique de placement étant risqué, il est difficile d'influer sur la question du rendement. Seule solution: faire de nouvelles corrections côté dépenses. Veiller à l'équilibre financier à long terme entre recettes et dépenses est une tâche importante et exigeante de l'organe suprême de toute caisse de pensions: il lui revient donc d'adapter les paramètres de pilotage à la réalité.

En abaissant les taux de conversion et d'intérêt technique, nous voulons renforcer la sécurité des rentes et léguer notre caisse de pension en aussi bonne forme que possible aux générations futures. Peu réjouissantes, ces adaptations ont néanmoins une explication logique. D'abord, la part du «3^e contributeur» (le rendement de la fortune) au financement des rentes diminue. Ensuite, le capital épargné est trop vite épuisé du fait de l'augmentation de l'espérance de vie qui, ces dernières années, progresse à une moyenne d'un an tous les dix ans, à l'âge de 65 ans. La baisse du taux de conversion vise à adapter les paramètres techniques à cette réalité. Effet positif: le rendement requis à l'avenir diminue lui aussi. PUBLICA reste fidèle au principe de la prévoyance professionnelle: les rentes remplacent en partie le revenu perdu pour cause de vieillesse, de décès ou d'invalidité. Il est clair pour nous qu'en aucun cas, il ne faut toucher aux rentes en cours.

Dieter Stohler
Directeur de PUBLICA

Entre souhait et réalité politique

Si la nécessité de réformer la prévoyance vieillesse fait l'unanimité, les esprits s'échauffent cependant autour des objectifs à privilégier, des mesures à prendre et de la manière de les financer.

Jérôme Cosandey, Dr. sc. techn., Senior fellow et directeur de recherche en politique sociale chez Avenir Suisse, a bien voulu répondre à nos questions.



Jérôme Cosandey

La société a énormément changé depuis 1985, l'année où la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est entrée en vigueur. Qu'est-ce qui allait de soi à l'époque et n'est plus de mise aujourd'hui?

Il y a trente ans, l'hypothèse qui prévalait était celle d'une vie standard, relativement linéaire. Hommes et femmes se mariaient et il était rare qu'ils divorcent. Lorsque des enfants venaient au monde, la femme quittait généralement la vie active pour se consacrer à sa progéniture. Son conjoint continuait de travailler à temps plein jusqu'à sa retraite, et ce, toujours chez le même employeur.

Ce mode de vie est toujours représenté aujourd'hui, mais il n'est plus le seul. La société actuelle se caractérise par une diversité bien plus forte. Près d'un couple sur deux divorce, ce qui engendre de nombreuses familles monoparentales ou recomposées. Sur le plan professionnel aussi, la situation a beaucoup évolué. Les gens changent de travail tous les 5 à 7 ans et les femmes, comme les hommes d'ailleurs, travaillent de plus en plus à temps partiel. La prévoyance vieillesse est mal adaptée à ces besoins et à ces parcours de vie individuels. Le travail à temps partiel est pénalisé en raison de la déduction de coordination prévue dans le 2^e pilier. Le fait que la prévoyance professionnelle relève de l'employeur, et non du salarié lui-même, est le reflet d'un monde paternaliste dépassé dans lequel l'employeur était tenu de s'occuper de ses employés de l'apprentissage jusqu'à la retraite et ressentait donc une responsabilité à leur égard.

Le but que poursuit le 2^e pilier, à savoir garantir, avec le 1^{er} pilier, un niveau de rente égal à quelque 60% du dernier salaire, est-il aujourd'hui encore réaliste à terme?

Je ne remettrais pas ce but en question. Mais étant donné la baisse des rendements réalisés sur les marchés financiers, il faudra, si l'on veut atteindre ce but, soit augmenter les cotisations salariales, soit épargner sur une plus longue durée, donc, travailler plus longtemps. Aujourd'hui, toutefois, c'est la loi qui fixe ces trois paramètres: le niveau de la rente, au moyen du taux de conversion, le niveau des cotisations, au moyen des bonifications de vieillesse liées à l'âge, et la durée de cotisation obligatoire, au moyen de l'âge légal de la retraite AVS. Impossible, dans ces conditions, de résoudre l'équation, ce qui donne lieu, chaque année, à des redistributions contraires au système qui se chiffrent en milliards.

Le monde politique suisse est-il en bonne voie avec la réforme prévoyance vieillesse 2020?

Les réformes de l'AVS qui ont échoué en 2004 devant le peuple et en 2010 devant le Parlement, de même que le rejet sans équivoque de la réduction du taux de conversion lors du référendum de 2010 plaident en faveur de nouvelles approches. L'idée d'un traitement commun des 1^{er} et 2^e piliers est séduisante. Elle offre au citoyen une vue d'ensemble de sa situation à la retraite et permet, au niveau politique, de trouver des compromis qui dépassent le cadre strict des piliers de la prévoyance.

Mais ce qui fait la force de cette solution globale constitue aussi sa plus grande faiblesse. A supposer que l'on charge un peu trop la barque, il est possible que de nombreux petits groupes d'opposants à la réforme fassent front commun et forment alors une majorité contre la réforme.

Les solutions de transition sont un sujet délicat. Que doit une institution de prévoyance à ses employés les plus âgés et aux plus jeunes d'entre eux?

Trouver des solutions pour les générations transitoires est une question de fair-play. La personne qui est tout près de la retraite n'a pratiquement aucune possibilité de se retourner face à la nouvelle situation instaurée par la loi. Mais ces solutions prennent aussi acte du fait que les électeurs qui seront bientôt âgés de 65 ans, autrement dit la génération des baby-boomers, sont importants numériquement parlant. Il s'agit de gagner les suffrages de ces électeurs et les solutions de transition sont un moyen de rallier ces derniers à la réforme. Ceci

dit, les solutions de transition sont à définir avec mesure. Des amortissements généreux ou des délais de transition qui s'étirent dans le temps sont très coûteux et ce sont les générations les plus jeunes qui assurent l'essentiel de leur financement. En la matière, il faut veiller à ne pas malmener le contrat entre les générations.

Existe-t-il (chez Avenir Suisse) des pistes de réflexion entièrement nouvelles?

La réforme prévoyance vieillesse 2020 vise avant tout à assurer la stabilité financière des 1^{er} et 2^e piliers. Il est important et urgent de le faire. Mais elle ne traite pratiquement pas les profonds changements que traverse notre société. Il faudrait renoncer à la déduction de coordination pour que les personnes employées à temps partiel puissent bénéficier d'une meilleure prévoyance. Il importerait aussi de mieux prendre en compte les parcours de vie et les objectifs financiers de chacun. Une réponse, parmi d'autres, pourrait être de laisser aux assurés davantage de liberté quant au choix de la stratégie de placement et, à long terme, de leur permettre aussi de choisir librement leur caisse de pension.

Existe-t-il à l'étranger des solutions dont nous pourrions nous inspirer?

Oui, de nombreux pays, notamment la Suède et l'Australie, ont introduit la possibilité de choisir la stratégie de placement, voire l'organisme

chargé de verser les prestations. Ces pays sortent très bien classés dans les comparaisons internationales des systèmes de prévoyance vieillesse, ce qui ne signifie pas, pour autant, que tout fonctionne parfaitement chez eux. Il faudra tirer les leçons des éventuels défauts identifiés dans ces pays, par exemple le risque lié au fait d'avoir été mal conseillé. Cela montre néanmoins que de telles compétences décisionnelles peuvent parfaitement être confiées aux citoyens.

Le mot de la fin vous revient...

Autrefois, à l'époque où toutes les générations vivaient sous le même toit, la prévoyance vieillesse s'entendait de manière très large et couvrait l'ensemble des frais jusqu'à la mort. De nos jours, les gens attendent de leurs 1^{er} et 2^e piliers qu'ils leur permettent de «maintenir de manière appropriée [leur] niveau de vie antérieur», pour reprendre les termes mêmes de l'article 113 de la Constitution fédérale. La plupart des gens a aujourd'hui une compréhension étroite de cet objectif, à savoir le maintien du niveau de vie antérieur «en bonne santé». Or, les dernières années de notre existence se caractérisent aussi par une plus grande fragilité et un besoin de soins accru. L'organisation et le financement des soins aux personnes âgées constitueront un défi de taille pour notre société, défi dont il n'est malheureusement pas assez question aujourd'hui dans le cadre du débat sur la prévoyance.

Réforme «Prévoyance vieillesse 2020»: conséquences pour PUBLICA

La réforme a été adoptée par le Parlement; la votation populaire est à venir. Les adaptations découlant de la série de mesures prévues par «Prévoyance vieillesse 2020», et plus particulièrement l'adaptation du taux de conversion, de la déduction de coordination et des bonifications de vieillesse, ne concernent que le régime obligatoire LPP, autrement dit que les prestations minimales légales. Lorsque le règlement d'une caisse de pensions accorde des prestations plus élevées, les prestations du régime obligatoire LPP font uniquement l'objet d'un «compte témoin», dont le but est de pouvoir comparer et garantir à tout moment que la caisse apporte, au minimum, les prestations minimales légales.

Chez PUBLICA, toutes les personnes assurées ou presque ont droit à des prestations supérieures à celles du régime obligatoire LPP. En admettant que le projet soit adopté à l'issue de la votation populaire de septembre 2017, seul le compte témoin des personnes assurées sera concerné par ces mesures, ce qui n'aurait donc aucune incidence sur les prestations de prévoyance effectives de PUBLICA.

Enfin, étant donné que la réforme relève l'âge minimum pour percevoir les prestations de vieillesse de 58 ans à 60 ans, des adaptations réglementaires seront nécessaires dans le cas d'une caisse de prévoyance.



Sortie d'Alcosuisse de la caisse de prévoyance de la Confédération

Le 1^{er} janvier 2017, une liquidation partielle a entériné la sortie du centre de profit Alcosuisse de la caisse de prévoyance de la Confédération.

Avec effet au 1^{er} janvier 2017, les assurés du centre de profit Alcosuisse et de son exploitation de Delémont ont été transférés de la caisse de prévoyance de la Confédération à l'institution de prévoyance de Swiss Life SA (art. 5 du règlement de liquidation partielle Confédération [RLP Confédération]). Les bénéficiaires de rentes qui relèvent du centre de profit Alcosuisse et de son exploitation de Delémont restent rattachés à la caisse de prévoyance de la Confédération (art. 32^f, al. 2 et 3, de la loi sur le personnel de la Confédération [LPers] et art. 76^d de la loi fédérale sur l'alcool [RS 680]).

Un recours contre les conditions de la liquidation partielle et la procédure pourra être formé auprès de l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération (POB), dans un délai de 30 jours à compter du 7 juin 2017.

Vous trouverez de plus amples informations à la rubrique «Autres publications légales» de la Feuille officielle suisse du commerce du 7 juin 2017, ou sur www.fosc.ch.

Adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019

A l'issue d'une consultation de trois mois menée auprès des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes affiliées, la Commission de la caisse PUBLICA a entériné les premières décisions (état fin mars 2017).

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Les rendements attendus sur les placements se maintenant à un niveau bas alors que la durée de vie ne cesse d'augmenter, la Commission de la caisse PUBLICA a initié, à l'automne 2016, une réflexion en vue d'adapter les bases techniques et le taux de conversion. A la fin du mois d'octobre 2016, PUBLICA a prié les 13 caisses de prévoyance ouvertes qui lui sont affiliées de prendre position sur les mesures envisagées. Celles-ci ont mis cette possibilité à profit et se sont prononcées fin janvier 2017. Au cours des semaines qui ont suivi, PUBLICA a analysé les résultats de la consultation et convié certains des représentants des différentes caisses de prévoyance à des entretiens afin de les entendre et d'obtenir des éclaircissements sur le contenu de leurs réponses.

La consultation, en bref

Les organes paritaires des caisses de prévoyance étaient appelés à se prononcer sur les mesures envisagées qui sont énumérées ci-après:

- Actualisation des bases techniques (passage des bases LPP 2010 aux bases LPP 2015)
- Abaissement du taux d'intérêt technique à 2% (2,75% actuellement) pour les caisses de prévoyance ouvertes
- Abaissement du taux de conversion à 5,09% (5,65% actuellement à l'âge de 65 ans)
- Mise en œuvre au 1^{er} juillet 2018
- Mesures de transition et d'amortissement pour la génération de transition à compter de l'âge de 58 ans avec «taux de conversion splittés» (à savoir des taux de conversion transitoires qui sont fonction de l'âge)

Ces mesures entraîneront une réduction des prestations, à moins que le capital vieillesse disponible et l'ensemble des cotisations d'épargne futures ne soient respectivement relevés d'environ 11%. Pour radicales qu'elles soient, ces mesures sont néanmoins nécessaires. En effet, si les bases servant au calcul des rentes ne sont pas adaptées aux conditions actuelles,

le montant des rentes promises sera trop élevé et leur financement insuffisant, au vu des rendements attendus à l'heure actuelle. Etant donné, par ailleurs, que les rentes en cours ne peuvent pas être réduites, ne rien faire reviendrait à mettre le besoin de financement complémentaire à la charge des générations futures.

Analyse des réponses

La nécessité de procéder à ces adaptations n'a été remise en question par aucune des caisses de prévoyance. Le niveau du taux d'intérêt technique, nouvellement fixé à 2%, et l'actualisation des bases avec passage aux tables périodiques LPP 2015 ont été acceptés et estimés adéquats. En outre, une large majorité s'est montrée favorable à l'abaissement concomitant du taux de conversion à 5,09%. Quelques demandes d'explication ou d'adaptation ont par ailleurs été formulées. En ce qui concerne les mesures d'amortissement, les organes paritaires ont réclamé une plus grande marge de manœuvre (et pas toujours dans le même sens). Le délai prévu pour l'entrée en vigueur des mesures a parfois été considéré comme trop serré.

Décisions de la Commission de la caisse en date du 24 mars 2017

Sur la base des résultats de la consultation, la Commission de la caisse a arrêté la direction à suivre et entériné les premières décisions. Objets d'une large unanimité, les nouveaux paramètres sont confirmés: le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance ouvertes sera abaissé à 2,0%. Celui des caisses de prévoyance fermées le sera à 1,25%. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans sera par conséquent abaissé à 5,09%. PUBLICA prendra pour nouvelles bases de calcul les tables périodiques LPP 2015. Compte tenu du délai nécessaire pour informer les personnes assurées les plus âgées des incidences de ces changements sur leur prévoyance (comparaison des prestations avant–après), les adaptations entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il reviendra par ailleurs à

chaque caisse de prévoyance de définir d'éventuelles mesures de transition et d'amortissement (p. ex. apports, augmentation des cotisations d'épargne, etc.). Lors de sa prochaine séance (qui, à la date de bouclage du présent numéro, est prévue pour fin mai–début juin), la Commission de la caisse arrêtera, sur la base des travaux menés par le comité en charge de cette question, les directives encadrant un amortissement minimum.

Prochaines étapes

Pour la Commission de la caisse, la prochaine étape consistera à définir quelles sont les directives à prendre en vue d'un amortissement minimum. Ensuite, les organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes seront priés de mettre en œuvre ces nouvelles directives. Entre partenaires sociaux, ils décideront du contenu du nouveau plan de prévoyance. Faudra-t-il augmenter les cotisations d'épargne pour préserver (partiellement) le niveau des prestations? Qui paiera et combien? Des provisions et des réserves pouvant servir à amortir l'abaissement du taux de conversion sont-elles disponibles? Quelle en sera la répartition? L'employeur est-il éventuellement prêt à effectuer des apports? Toutes ces questions, comme d'autres, seront tranchées à une date ultérieure. Ce n'est qu'à ce moment-là que les règlements pourront être adaptés et les calculs destinés aux personnes assurées établis. Parmi ces dernières, celles qui pourraient prétendre à un départ anticipé à la retraite avant le 1^{er} janvier 2019 recevront de la part de PUBLICA, en temps utile et compte dûment tenu des délais de résiliation, une comparaison des effets des changements intervenant au 1^{er} janvier 2019 (comparaison avant–après).

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour établir des décomptes de prestations individuels. Vous serez tenus informés régulièrement, que ce soit dans le prochain numéro de «La prévoyance» ou sur notre site Internet (rubrique Actualités) que nous vous recommandons de consulter régulièrement.

Daniel Burgunder

Responsable du service Prévoyance de PUBLICA

D'où veniez-vous lorsque vous êtes entré chez PUBLICA, il y a plus de vingt ans?

Au niveau professionnel, mes pas m'ont d'abord conduit auprès de l'armée, au sein de ce qui s'appelait alors le Commissariat central des guerres, puis à l'Institut de la propriété intellectuelle qui était, à l'époque, un office fédéral. Mes activités et les projets dont je m'occupais touchaient essentiellement à la logistique et à l'organisation, ainsi qu'à la prévoyance professionnelle. Cela dit, j'ai toujours mis l'accent sur les personnes, des personnes considérées à la fois comme des clients et des partenaires.

A l'époque, comment vous est apparu PUBLICA?

Désordonnée! Et j'ai été stupéfait à la vue du flot de difficultés qui s'offrait à moi lorsque j'ai rejoint l'organisation qui a précédé l'actuelle PUBLICA. Au début, j'ai été confronté à des défaillances sans commune mesure, ce qui a nécessité d'y mettre bon ordre: un grand défi... Il ne s'agissait de rien de moins que de tenter de «remettre sur les rails» une institution de prévoyance dont l'image était particulièrement mauvaise. Mais c'est précisément ce défi qui m'a donné l'élan et la motivation nécessaires pour m'investir dans cette tâche. Je ne regrette pas un seul instant d'avoir pu contribuer, à mon niveau, à inverser la tendance.

Sur le fond, vos tâches ont-elles évolué depuis lors?

Pas fondamentalement, puisque les missions clés d'une institution de prévoyance sont préétablies. Pour autant, une restructuration de l'institution de prévoyance et des adaptations au niveau actuariel et administratif étaient incontournables. C'était en effet le seul moyen de garantir que PUBLICA puisse, à l'avenir



Daniel Burgunder, responsable du service Prévoyance

aussi, satisfaire aux prescriptions légales et répondre aux attentes des différents acteurs d'une manière conforme au marché. Les tâches toujours plus nombreuses que le législateur met à la charge du 2^e pilier me préoccupent. Synonymes de surcroît de travail et de frais, elles contribuent rarement à ce que la prévoyance professionnelle soit mieux comprise, et donc mieux acceptée.

Comment la manière de travailler a-t-elle évolué au cours des 20 dernières années?

Pour ma part, il est évident que la manière de travailler a évolué de manière spectaculaire. Aujourd'hui, les employeurs et les assurés ne sont plus considérés comme des éléments perturbateurs mais comme des clients à part entière et traités en tant que tels. Par ailleurs, nous opérons sur le marché de la prévoyance et sommes, par conséquent, particulièrement soucieux de satisfaire pleinement notre clientèle et de maîtriser nos coûts. Le fait est que le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations a généré plus de transparence et que la confiance du public envers les produits de PUBLICA s'en est trouvée renforcée.

PUBLICA est une institution collective complexe à laquelle sont affiliées 20 caisses de prévoyance autonomes: la charge administrative a-t-elle plutôt augmenté ou diminué?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: depuis 2008, c'est-à-dire depuis le passage à l'institution collective et à la primauté des cotisations, il s'est avéré inutile de repouvoir les postes laissés vacants après le départ naturel de plusieurs collaborateurs du service Prévoyance. Dans le même temps, 10 000 personnes sont venues grossir l'effectif d'assurés dont le suivi relève de PUBLICA. Sans l'optimisation constante des processus et le haut degré d'automatisation, il n'aurait pas été possible d'obtenir un tel résultat.

Toutes les personnes assurées auprès de PUBLICA connaissent votre signature.

Mais vous a-t-il été donné d'avoir, en personne, des contacts avec les plus de 100 000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes que compte PUBLICA?

Les journées d'information et les présentations m'ont donné maintes occasions de rencontrer personnellement nombre de nos clients. Ces contacts ont été essentiels car ils m'ont permis de prendre le pouls de notre clientèle et de repérer là où le bât blessait. Fort heureusement, je n'ai eu que très rarement affaire à un assuré en colère ou à une bénéficiaire de rente paniquée. Quel meilleur témoignage donner de la grande qualité des prestations des conseillers à la clientèle de PUBLICA?

Dans quelle mesure les besoins et les attentes, ou les souhaits, de la clientèle ont-ils changé?

Il m'est impossible, hélas, de ne pas déplorer le fait qu'aujourd'hui comme hier, la majorité des personnes assurées ne se préoccupent que peu

de leur prévoyance professionnelle et souvent trop tardivement. En général, le premier vérifiable contact n'a lieu que lorsqu'elles sont sur le point d'acheter un logement, de divorcer ou lorsque la retraite se profile à l'horizon. Il serait pourtant important de s'impliquer suffisamment tôt dans ce processus d'épargne qui s'étend sur des décennies, en versant par exemple des cotisations d'épargne volontaires, de sorte à dégager une plus-value. Et puis, ce qui préoccupe notre clientèle, c'est le prix qu'il faudra payer à l'avenir pour ne pas voir ses prestations diminuer, qu'il faille rester plus longtemps dans le monde du travail et/ou qu'il faille verser des cotisations d'épargne plus élevées.

Quels beaux souvenirs de votre carrière professionnelle chez PUBLICA emportez-vous avec vous à la retraite?

Il y en a beaucoup, fort heureusement, mais le plus beau de tous est d'avoir pu, avec l'aide d'une équipe de collègues courageux, déterminés et motivés, contribuer à transformer une caisse chaotique en une institution de prévoyance citée en exemple. C'est un peu comme lorsqu'une équipe de hockey sur glace obtient sur le fil sa qualification aux play-offs et qu'elle finit le championnat suisse en soulevant le trophée du vainqueur. Je m'en souviendrai toujours avec une énorme gratitude.

A quels défis le service Prévoyance va-t-il devoir faire face?

Pour être en mesure de remplir à long terme les engagements financiers envers les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, il est nécessaire de procéder en permanence à des adaptations qui tiennent compte de l'environnement financier et de l'augmentation constante de l'espérance de vie. Le service Prévoyance aura pour tâche de mettre en

œuvre, en temps utile et d'une manière adaptée à leurs destinataires, les adaptations techniques et les mesures d'accompagnement adoptées par la Commission de la caisse PUBLICA et par les organes paritaires des caisses de prévoyance. Ces adaptations s'avérant toujours plus complexes, il convient de ne pas sous-estimer cette tâche. Etant donné que PUBLICA entend tenir son rang sur le marché et demeurer dans le peloton de tête des institutions collectives du 2^e pilier, il est important que le service Prévoyance reste à la pointe du progrès technique afin d'être en mesure d'identifier et d'anticiper les besoins de la clientèle pour les satisfaire. A l'avenir, l'accès direct et en tout temps à son compte de prévoyance personnel et aux simulations qu'il permet, que ce soit à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone mobile, sera la règle. Les adaptations nécessaires dans ce domaine ont déjà commencé.

Quels sont vos projets?

Sachant que l'absence de clairvoyance aurait pu compromettre le déroulement de mon travail quotidien, je vais m'efforcer pour l'instant de ne rien planifier et de ne pas me lancer dans un nouveau projet mais de laisser libre court à la spontanéité. Il n'est pas exclu qu'un jour, quelque part, le Sieur Bourgogne, nom de famille oblige, effectue, suivant l'expression consacrée, son «retour aux sources» en servant un liquide nommé Bourgogne, à moins qu'il ne s'engage dans une activité à but non lucratif.

Où allez-vous passer le mois d'août 2017?

A Thoun, au «Strämu», la plus belle plage qu'un bord de lac puisse offrir, mais aussi sur mon vélo et sur mes «guiboles», dans nos montagnes, avec ma chère épouse et nos amis, pour autant que la météo soit de la partie.

Merci beaucoup et le meilleur pour la suite.

Pour Daniel Burgunder, l'heure de la retraite sonnera le 1^{er} août 2017. Il a été au service de l'Administration fédérale pendant quarante ans, dont plus de vingt ans passés chez PUBLICA. Chef du service Prévoyance, Daniel Burgunder a assumé à cet égard la responsabilité du suivi de quelque 100 000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes. S'il a exercé ses fonctions avec grand professionnalisme, il s'est surtout engagé sans compter pour les assurés. Leur satisfaction lui a toujours tenu particulièrement à cœur. Daniel Burgunder est très apprécié de l'équipe PUBLICA, aussi bien en tant qu'équipier qu'en tant que coach d'une équipe qui a gagné plus d'un titre.

Nous souhaitons à Daniel Burgunder de rester longtemps au sommet de sa forme pour profiter pleinement de sa retraite active et des nombreux moments consacrés à ses passions extra-professionnelles: l'aviation, la cuisine et le SCB.

Séminaires sur la prévoyance

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe. S'y retrouver et prendre les bonnes décisions n'est pas toujours facile. C'est avec plaisir que nous vous proposons notre aide.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous trouverez la description détaillée et la date des prochains séminaires ainsi que les conditions d'inscription sur notre site: publica.ch > Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Cours.

Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.

PUBLICA décroche le bronze

PUBLICA décroche le bronze au Prix SAP 2017, catégorie Innovation.



Bronze Winner 2017
Switzerland

Nouvelle Assemblée des délégués de PUBLICA

Le 27 novembre 2016, les 80 membres de l'Assemblée des délégués de PUBLICA ont été élus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. Sur les 62 204 électeurs au total, 6 375 ont pris part au scrutin, soit un taux de participation de 9,93%. En 2016, pour la première fois, le renouvellement de l'Assemblée des délégués a eu lieu par voie électronique (vote électronique).

La nouvelle Assemblée des délégués s'est constituée lors d'une séance organisée le 24 janvier 2017, à Berne. Valentin Lagger (lic. rer. pol., chef de secteur au SECO) a été élu président et Jacqueline Morard (secrétaire à l'EPFL) a été reconduite dans ses fonctions de vice-présidente.

Le 9 mai 2017, l'Assemblée des délégués a eu pour première tâche importante d'élire les personnes qui représentent les employés au sein de la Commission de la caisse.



Plus d'informations sur:
publica.ch › [Qui sommes-nous?](#) ›
[Organisation](#) › [Assemblée des délégués](#)

Circonscription électorale I

(Caisse de prévoyance de la Confédération)

Aeschbacher Thomas*
 Ammann Jean-Philippe
 Bachofner Christian*
 Bernard Etienne
 Berther Clemens
 Blank Susanne
 Bouquet Pascal
 Brun del Re Barbara
 Bühlmann Ralph
 Bürgi Ursula*
 Burri Jean-Denis*
 Burri Sandra
 Caprani Davide
 Chheng Rithy
 Domig David
 Dubach Simon
 Ebinger Olivia
 Ecklin Fankhauser Florence
 Frei Cynthia
 Gasser Rudolf*
 Gerpe Javier
 Graf Irène*
 Hämmerli-Weschke Rita
 Haueter Monika
 Herold Thilo
 Herren Michael*
 Holliger Eduard
 Karstens René*

Kaufmann Erika
 Keller Susanne Nelli*
 Kobel Philippe*
 Kocher Ralf*
 Koskelainen Andrea*
 Krebs Martin
 Lagger Valentin*
 Lüthi Rudolf*
 Manzoni Leyla*
 Mbarga Regina
 Messmer Metzler Carole
 Meyer René-Simon*
 Mühlemann Tony*
 Plumez Michel*
 Portmann Claude*
 Prélaz Laurent
 Python Gérard
 Rosset Mariantonia
 Roten Susanne*
 Savioni Monica*
 Schenk Silvio
 Schiess Emmanuel
 Schletti Martina
 Schöb Bruno
 Siffert François*
 Somogyi Hans Peter
 Spicher Daniel*
 Stettler Urs*
 Suter Erich*
 Wüthrich Marcel
 Wyss Andreas
 Wyssbrod Barbara

Zimmermann Christoph

Circonscription électorale II

(Administration fédérale décentralisée, y compris domaine des EPF)

Allenspach Peter Michael*
 Berchtold Karlen Alexia
 Katharina
 Biland Adrian
 Bissegger Judith*
 Deplazes Tina
 Dilger Patrick Oliver*
 Dobenecker Gabriele
 Gaillard Laurent
 Hessler-Wyser Aïcha*
 Kohler Hans-Peter
 Leutwyler Heidi*
 Morard Jacqueline*
 Pollet Patrick*
 Schöb Karin*
 Schubert Renate
 Schüle Bernard Alain

Circonscription électorale III

(Organisations affiliées)

Cannistrà Jenny
 Hächler Melanie
 Starrach-Spring Barbara

*réélu/e

Commission de la caisse

La **Commission de la caisse** est l'organe de conduite stratégique de PUBLICA. Elle est composée de 16 membres qui représentent à parité les employés et les employeurs.

Les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse de PUBLICA pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021 ont été élues lors de la séance de l'Assemblée des délégués qui s'est tenue à Berne le 9 mai 2017.

Parallèlement, le Conseil fédéral, les employeurs des caisses de prévoyance de l'Administration fédérale décentralisée et des organisations affiliées ont élu les personnes les représentant au sein de la Commission de la caisse pour la même période.

Caisse de prévoyance de la Confédération

Représentants des employeurs

Gaillard Serge*
 Hinder Alex*
 Müller Kaspar*
 Parnisari Bruno
 Remund Matthias*
 Schaerer Barbara*

Représentants des employés

Alvarez Cipriano*
 Grossenbacher Prisca*
 Grunder Jürg
 Maurer Petra*
 Serra Jorge*
 Wicki Janine*

Caisses de prévoyance des unités administratives décentralisées

Représentant des employeurs
 **

Représentant des employés

Thalmann Philippe*

Caisses de prévoyance des organisations affiliées

Représentant des employeurs
 Kurt Buntschu*

Représentant des employés

Wylér Alfred*

*réélu/e | **Nom inconnu à la date de bouclage du présent numéro

Exercice 2016

PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice réussi, avec un degré de couverture global qui s'établit à 102,9% (contre 100,1% l'année précédente). Sur ses 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne se trouvait en situation de découvert fin 2016. Ce résultat est le fruit du bon rendement global net de 5,06% que PUBLICA a réalisé, grâce à deux stratégies de placement, sur une fortune placée totale de quelque 38 milliards de francs suisses.

L'entreprise PUBLICA a également atteint en 2016 l'objectif qu'elle s'était fixé de maintenir et d'accroître le niveau de satisfaction de sa clientèle.

Un succès construit sur des stratégies de placement différenciées:

l'institution collective PUBLICA compte actuellement 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 fermées. Alors que les caisses de prévoyance ouvertes (dont la fortune placée s'élève à 33,6 milliards de francs) sont constituées de personnes assurées actives et de bénéficiaires de rentes, les caisses de prévoyance fermées (avec une fortune placée de 3,8 milliards de francs) ne comprennent que des effectifs de bénéficiaires de rentes. Ces deux groupes de caisses de prévoyance présentent des différences notables tant au niveau de leur structure que de l'évolution attendue de leurs effectifs respectifs. Afin de tenir compte de manière adéquate de la capacité de risque propre à chacun de ces groupes, PUBLICA poursuit deux stratégies de placement différentes, l'une pour gérer la fortune des caisses de prévoyance ouvertes et, l'autre, celle des caisses de prévoyance fermées.

Une performance solide réalisée grâce aux investissements opérés dans les pays industrialisés et dans les pays émergents:

en 2016, les investissements réalisés dans les pays industrialisés ont apporté la contribution la plus importante à la performance globale (2,4%), suivis des placements dans les pays émergents (1,6%). La décision stratégique de placer 16% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des emprunts et des actions de pays émergents est fondée sur la philosophie de placement de PUBLICA qui prône une large diversification des investissements.

Avec un rendement de quelque 10% en 2016, l'Immobilier Suisse fait partie des catégories d'actifs dont la performance mérite d'être soulignée puisqu'elle a contribué à hauteur de

quelque 0,7% (en chiffres pondérés) à la fortune globale de PUBLICA.

Des prestations garanties à long terme:

l'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Etant donné le bas niveau persistant des taux d'intérêts, PUBLICA focalise son action sur des mesures efficaces à long terme, au nombre desquelles figurent un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, donc, du taux de conversion. Par ces mesures, PUBLICA entend répondre non seulement à la faiblesse généralisée des taux d'intérêts mais aussi au fait que les rendements attendus sur l'ensemble des placements devraient, en dépit d'embellies momentanées, rester faibles sur le long terme (à ce sujet, voir également p. 5). PUBLICA rendra publique la décision définitive des organes compétents en la matière dès qu'ils se seront prononcés.

Une optimisation des frais due à une nouvelle hausse de l'efficacité:

grâce à une politique prudente en matière de dépenses, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont encore pu être abaissés alors même que la structure de l'effectif des clients est restée stable. Si ces frais s'élevaient encore à 181 francs en 2016, la plupart des caisses de prévoyance verront à nouveau le montant de leur prime pour frais baisser au cours des prochaines années. Equivalant à 0,21% des placements, les frais de gestion de la fortune ont eux aussi pu être maintenus à un niveau comparativement très bas, et ce, en dépit d'investissements en partie réalisés dans de nouvelles catégories d'actifs, plus coûteuses.

Le haut niveau de satisfaction de la clientèle préservé:

la satisfaction de la clientèle compte depuis toujours au nombre des objectifs d'entreprise de PUBLICA. C'est la raison pour laquelle elle offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel qui, dans la mesure du possible, les conseille dans leur langue maternelle. Un site Internet proposant des simulateurs de calcul, un magazine clients et des séminaires consacrés à la prévoyance, entre autres, constituent en outre une mine d'informations disponibles dans toutes les langues officielles. PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. Quant à celle des employeurs, elle est mesurée à l'aide de questionnaires qui leur sont adressés périodiquement. Les résultats définitifs de l'enquête menée auprès de ces derniers en 2016 font une nouvelle fois état, chez les clients de PUBLICA, d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé. PUBLICA tient à leur adresser ici ses plus vifs remerciements. La confiance de notre clientèle nous encourage à continuer à lui offrir le meilleur de nous-mêmes.



Plus d'informations sur:

publica.ch › [Placements](#) › [Processus de placement](#)

Compte d'exploitation consolidé

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

| | 31.12.2015 | 31.12.2016 |
|---|------------------------|------------------------|
| Cotisations d'épargne des salariés | 459 809 679 | 474 712 319 |
| Primes de risque des salariés | 10 065 242 | 10 218 668 |
| Primes pour frais des salariés | 163 614 | 188 383 |
| Cotisations des salariés | 470 038 535 | 485 119 370 |
| Cotisations d'épargne de l'employeur | 726 287 448 | 727 229 226 |
| Primes de risque de l'employeur | 95 034 520 | 95 515 456 |
| Primes pour frais de l'employeur | 22 680 207 | 22 013 344 |
| Cotisations de l'employeur | 844 002 175 | 844 758 026 |
| Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations | - 468 402 | - 283 028 |
| Cotisations de tiers | 57 873 | 358 697 |
| Primes uniques et rachats par des assurés | 74 522 499 | 77 397 763 |
| Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes | 39 234 557 | 39 587 820 |
| Primes uniques et rachats | 113 757 056 | 116 985 583 |
| Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur | 1 587 750 | 3 699 000 |
| Subsides du fonds de garantie LPP | 5 367 | 24 362 |
| Cotisations et apports ordinaires et autres | 1 428 980 355 | 1 450 662 011 |
| Prestations de libre passage | 327 411 335 | 327 343 868 |
| Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce | 16 278 911 | 13 836 223 |
| Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés | 10 078 | 16 090 934 |
| Prestations d'entrée | 343 700 324 | 357 271 025 |
| Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée | 1 772 680 679 | 1 807 933 035 |
| Rentes de vieillesse | - 1 268 690 485 | - 1 261 020 034 |
| Rentes de survivants | - 305 744 425 | - 305 966 058 |
| Rentes d'invalidité | - 29 465 202 | - 29 142 918 |
| Autres prestations réglementaires | - 53 038 808 | - 47 186 179 |
| Prestations en capital à la retraite | - 126 792 802 | - 125 277 448 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | - 3 797 116 | - 8 809 853 |
| Prestations réglementaires | - 1 787 528 837 | - 1 777 402 491 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | - 361 719 398 | - 419 674 465 |
| Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce | - 67 634 957 | - 69 420 759 |
| Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective | - | - 16 052 247 |
| Prestations de sortie | - 429 354 355 | - 505 147 470 |
| Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés | - 2 216 883 192 | - 2 282 549 961 |
| Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés | - 1 540 514 296 | - 230 630 285 |
| Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | - 876 731 784 | 326 276 967 |
| Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques | 2 019 025 181 | - 145 090 593 |
| Rémunération du capital épargné | - 254 990 841 | - 188 104 125 |
| Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur | - 5 706 700 | - 6 735 406 |
| Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations | - 658 918 440 | - 244 283 443 |
| Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance | 8 503 593 | 11 038 325 |
| Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance | 3 600 774 | 3 790 338 |
| Caisses de prévoyance | 12 104 367 | 14 828 663 |
| Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute) | 6 129 506 | 6 126 601 |
| Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute) | 22 843 821 | 22 201 727 |
| Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA | 28 973 327 | 28 328 329 |
| Produits de prestations d'assurance | 41 077 694 | 43 156 992 |
| Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne | - 6 129 506 | - 6 126 601 |
| Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA | - 22 843 821 | - 22 201 727 |
| Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques | - 676 | - |
| Cotisations au fonds de garantie | - 3 801 982 | - 4 746 332 |
| Caisses de prévoyance | - 32 775 985 | - 33 074 661 |
| Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA | - 8 503 593 | - 11 038 325 |
| Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA | - 3 600 098 | - 3 790 338 |
| Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA | - 12 103 691 | - 14 828 663 |
| Charges d'assurance | - 44 879 676 | - 47 903 324 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | - 1 106 922 935 | - 723 646 700 |
| Résultat net des liquidités | 12 720 | 40 901 |
| Résultat net des créances | - | - |
| Résultat net des engagements | - 1 233 248 | - 846 911 |
| Résultat net du marché monétaire | - 1 516 847 | - 3 270 946 |
| Résultat net des obligations Confédération | 99 548 476 | 71 614 520 |
| Résultat net des obligations en CHF hors Confédération | 70 463 925 | 49 971 659 |
| Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse | - 5 923 159 | 95 692 312 |
| Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation | - 35 750 082 | 44 479 360 |
| Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF | - 43 785 816 | 199 203 549 |
| Résultat net des emprunts d'entreprises non cotés | - 345 563 | - 667 758 |
| Résultat net des emprunts d'infrastructures non cotés | - | 4 836 452 |
| Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes | - | - 19 132 648 |
| Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales | - 256 687 633 | 175 267 637 |
| Résultat net des hypothèques Suisse | 2 781 479 | 2 275 569 |
| Résultat net des actions Suisse | 17 546 205 | - 38 808 017 |
| Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse | 76 717 038 | 501 151 758 |
| Résultat net des actions Pays émergents | - 420 835 477 | 422 469 797 |

| | 31.12.2015 | 31.12.2016 |
|---|------------------------|----------------------|
| Résultat net des matières premières* | - 251 711 197 | 69 753 956 |
| Résultat net des métaux précieux* | - 55 338 866 | 73 614 248 |
| Résultat net des placements immobiliers Suisse | 170 589 057 | 298 639 385 |
| Frais de gestion de la fortune | - 74 318 897 | - 79 496 557 |
| Résultat net des placements | - 709 787 886 | 1 866 788 266 |
| Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques | - 13 895 656 | - 133 326 116 |
| Autres produits | - 1 374 266 | - 1 406 917 |
| Autres frais | 2 383 766 | 2 432 450 |
| Administration générale | - 19 195 072 | - 18 724 327 |
| Marketing et publicité | - 8 297 | - 19 579 |
| Courtages | - | - |
| Organe de révision | - 230 542 | - 230 542 |
| Expert en matière de prévoyance professionnelle | - 207 892 | - 245 738 |
| Autorités de surveillance | - 83 890 | - 20 047 |
| Frais d'administration | - 19 725 693 | - 19 240 233 |
| Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | - 1 849 322 669 | 991 600 750 |
| Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur | 1 641 886 418 | - 772 428 536 |
| Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance | - 207 436 251 | 207 436 251 |
| Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance | - | 11 735 962 |

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

Bilan consolidé

2016 comparée à l'année précédente, en CHF

| | 31.12.2015 | 31.12.2016 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | |
| Liquidités | 103 090 357 | 51 846 701 |
| Créances | 116 817 754 | 185 359 417 |
| Marché monétaire | 500 688 093 | 672 699 396 |
| Obligations Confédération | 3 165 195 844 | 2 839 309 506 |
| Obligations en CHF hors Confédération | 4 261 202 559 | 4 158 318 589 |
| Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse | 5 178 926 650 | 5 000 768 075 |
| Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation | 1 594 735 207 | 2 302 367 415 |
| Emprunts d'entreprises cotés hors CHF | 5 781 084 549 | 5 295 981 219 |
| Emprunts d'entreprises non cotés | 10 362 440 | 184 473 685 |
| Emprunts d'infrastructures non cotés | - | 220 209 720 |
| Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes | - | 1 243 212 428 |
| Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales | 1 607 416 694 | 1 439 986 630 |
| Hypothèques Suisse | 150 910 571 | 133 081 321 |
| Actions Suisse | 1 179 888 745 | 1 149 050 320 |
| Actions Pays industrialisés hors Suisse | 6 133 911 143 | 6 360 670 877 |
| Actions Pays émergents | 2 890 205 244 | 3 213 307 161 |
| Matières premières* | 538 785 433 | - |
| Métaux précieux* | 715 379 599 | 733 238 779 |
| Placements immobiliers Suisse | 2 531 459 660 | 2 644 545 570 |
| Placements | 36 460 060 541 | 37 828 426 808 |
| Capital d'exploitation | 18 772 845 | 19 735 672 |
| Compte de régularisation actif | 3 600 774 | 3 790 338 |
| Total Actif | 36 482 434 160 | 37 851 952 817 |

* à partir de juin 2015, matières premières énergétiques seulement, les métaux précieux devenant une catégorie d'actifs à part entière

| | 31.12.2015 | 31.12.2016 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Passif | | |
| Prestations de libre passage et rentes | 69 294 201 | 67 462 088 |
| Autres dettes | 5 281 462 | 6 160 167 |
| Dettes de l'entreprise | 18 772 845 | 19 735 672 |
| Dettes | 93 348 508 | 93 357 927 |
| Compte de régularisation passif | 342 665 | 641 595 |
| Réserves de cotisations de l'employeur | 31 354 607 | 38 090 013 |
| Provisions non techniques | 82 460 395 | 215 786 512 |
| Capital de prévoyance personnes assurées | 15 601 712 730 | 16 020 447 140 |
| Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes | 19 509 223 883 | 19 182 946 916 |
| Provisions techniques | 1 111 629 412 | 1 256 720 006 |
| Capital de prévoyance et provisions techniques | 36 222 566 025 | 36 460 114 062 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 259 798 210 | 1 032 226 746 |
| Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance | - 207 436 251 | - |
| Situation en début de période | - | - 207 436 251 |
| Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) | - 207 436 251 | 207 436 251 |
| Situation en fin de période | - 207 436 251 | - |
| Fonds libres / découvert de la réassurance | - | 11 735 962 |
| Total Passif | 36 482 434 160 | 37 851 952 817 |



Rapport de gestion 2016

Vous pouvez obtenir le rapport de gestion 2016 de PUBLICA sous forme de PDF, par téléchargement, sur publica.ch › Qui sommes-nous › Faits et chiffres › Rapport de gestion.



PUBLICA est à votre service

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA.

Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi tout en bas de votre certificat personnel ou sur publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Si vous le souhaitez, nous sommes aussi à votre disposition pour vous rencontrer lors d'un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous le faire savoir suffisamment tôt en prenant contact avec nous par e-mail ou par téléphone, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

Impressum

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Création de la mise en page

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Shutterstock

Philipp Zinniker

Beat Schweizer

Traduction

Français: Florence Rivière (PUBLICA)

Italien: Silena Bertolino (PUBLICA)

Impression

Swissprinters AG, Zofingen

Tirage

Allemand: 33 000 ex. / français: 8 300 ex. / italien: 2 400 ex.

ISSN 2296-6617

Magazine semestriel

Berne, mai 2017

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57

3007 Berne

T +41 (0)58 485 21 11

F +41 (0)58 485 21 13

info@publica.ch

publica.ch

